

Direction Générale du Commerce

Direction de la Propriété Industrielle

N° 452.294



BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Économiques.

Vu la loi du 24 mai 1854;

Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle;

Vu le procès-verbal dressé le 14 septembre 1943 à 12 h.

au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant;

ARRÊTE

Article 1. — Il est délivré à M^r P. Brestail,
de Bruchet-Saint-Gerest-Moulifaux (France),
repr. par M^{me} P. Derquini, à Bruxelles,

un brevet d'invention pour : *Attaches simplifiées pour lier les
bœufs et applicables aux jougs existants,*

qu'il déclare avoir fait l'objet d'une première demande de brevet déposée en
France le 21 septembre 1942.

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls,
sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de
l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 30 octobre 1943.

Au nom du Ministre et par délégation :
Le Directeur Général du Commerce,

G. Capay

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

BREVET d'invention n° 452294

DEMANDE DÉPOSÉE, le 14 IX. 1943

BREVET ACCORDÉ par arrêté ministériel du 30 X. 1943

MEMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui d'une demande de
BREVET D'INVENTION

formée par :

BERTAIL Pierre,

pour :

" Attaches simplifiées pour lier les boeufs et applicables
aux jougs existants " .

Priorité de la demande de brevet déposée en France le 21
Septembre 1942 n° PV. 4.250 au nom de Pierre BERTAIL .

Dans les jougs actuels l'on lie la tête de
chaque boeuf au joug par une série d'enrobage a-
vec l'aide d'une courroie , ce qui nécessite une
courroie ou lien en cuir de plusieurs mètres de
longueur et cela pour chaque tête de boeuf ; vue la
pénurie du cuir , il importait donc de concevoir de
nouvelles attaches simplifiées .

Pour bien fixer l'objet de l'invention , sans

toutefois le limiter, dans les dessins annexés :

La figure 1 est une vue perspective d'un côté de joug équipé avec les nouvelles attaches simplifiées .

La figure 2 est une vue schématique et en plan de l'ensemble .

Les figures 3 et 4 montrent le détail de l'accrochage et de la tension des attaches .

Ces attaches simplifiées pour lier les boeufs se composent essentiellement et pour chaque tête : d'une plaque d'appui **a** en acier qui vient se poser à plat sur le dessus du joug **b** existant, sa fixation énergique sera assurée par des vis ou boulons **c** .

Cette plaque d'appui **a** en acier comporte deux parties découpées ou rapportées **d** formant pattes d'attache, chacune servant à recevoir deux anneaux métalliques **e** et **f**, en **g** et **h** et en **i** et **j** et suivant des positions angulaires symétriques et convenablement étudiées, la plaque d'appui **a** forme des parties émergentes constituant des points d'oscillation des tendeurs basculants **k**, chacun de ses tendeurs basculants **k** porte une ou deux ouvertures **l** et **m** disposées angulairement pour recevoir les anneaux métalliques **e'** et **f'** fixés en bout des courroies correspondantes . Pour permettre un réglage général et préalable chaque courroie sera équipée d'une bretelle coulissante ou tout autre mode connu .

Ainsi réalisé, et, comme le montre la figure 1 l'on voit que :

1°/ la courroie **l** qui part de l'anneau **f** enrobe la

corne du boeuf par sa base pour venir ensuite s'accrocher en h par son anneau f' .

2°/ que la courroie 2 qui part de l'anneau e passe sous la corne et vient se plaquer ensuite frontalement pour passer ensuite sous la deuxième corne en l'enrobant et aller ensuite s'attacher en i par son anneau h' .

Même disposition de l'autre côté, l'on a ainsi un liage symétrique, souple, simple, rapide, et très robuste et ne demandant que le sixième environ de la longueur du lien actuellement employé .

D'autre part, ce dispositif ne modifie en rien les jougs existants, puisqu'il se place au-dessus de chaque plateau de joug et cela par quelques boulons ou vis, ce qui les rend amovibles et interchangeables .

Ainsi réalisé, il est aisé d'admettre tout l'intérêt de cette invention qui vient à son heure .

Comme il va de soi et comme il ressort déjà de ce qui précède, l'invention ne se limite aucunement à celui de ses modes d'application non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ses diverses parties ayant plus spécialement été indiquées ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes .

RESUME

=====

La présente invention vise des :
attaches simplifiées pour lier les boeufs et applicables aux jougs existants qui sont essentiellement caractérisées par :

2

1°/ une plaque d'appui fixée sur le dessus du plateau de chaque tête de joug, cette plaque d'appui comporte des pattes d'attache des courroies dont l'une partant d'un anneau fixe enrobe la corne du boeuf par sa base pour venir ensuite s'accrocher à un anneau accroché à un levier tendeur basculant sur un point fixe .

L'autre courroie qui part d'un autre anneau fixe passe sous la corne et vient se plaquer frontalement pour passer sous la deuxième corne en l'enrobant et aller ensuite s'attacher à un anneau accroché à un levier tendeur basculant sur un point fixe .

Ces deux courroies ainsi disposées côté gauche ont leurs pendants en deux autres courroies du côté droit et disposées symétriquement .

2°/ attaches simplifiées dont les quatre courroies avec attaches fixes aboutissent toutes à des attaches mobiles formées par des tendeurs qui en basculant sur leurs points d'appuis assurent la tension .

Pour le Mr. P. Bertail.
Bruxelles, le 14 SEPT. 1943

Le Mandataire :

A. Desjardins

2294

1.50 2. 3710

Guise Bertail

13223

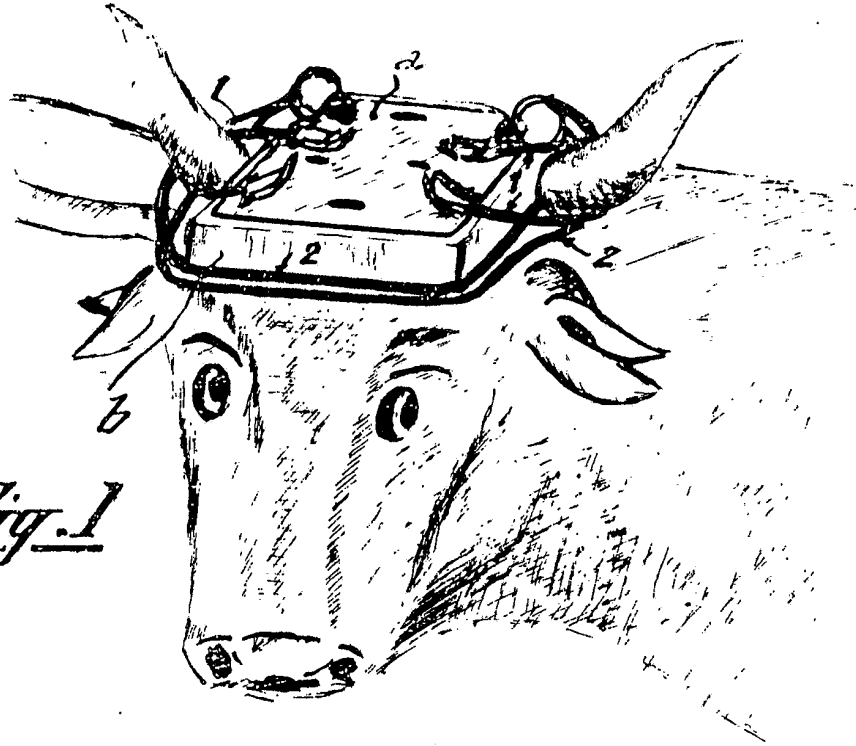


Fig. 1

Fig. 2

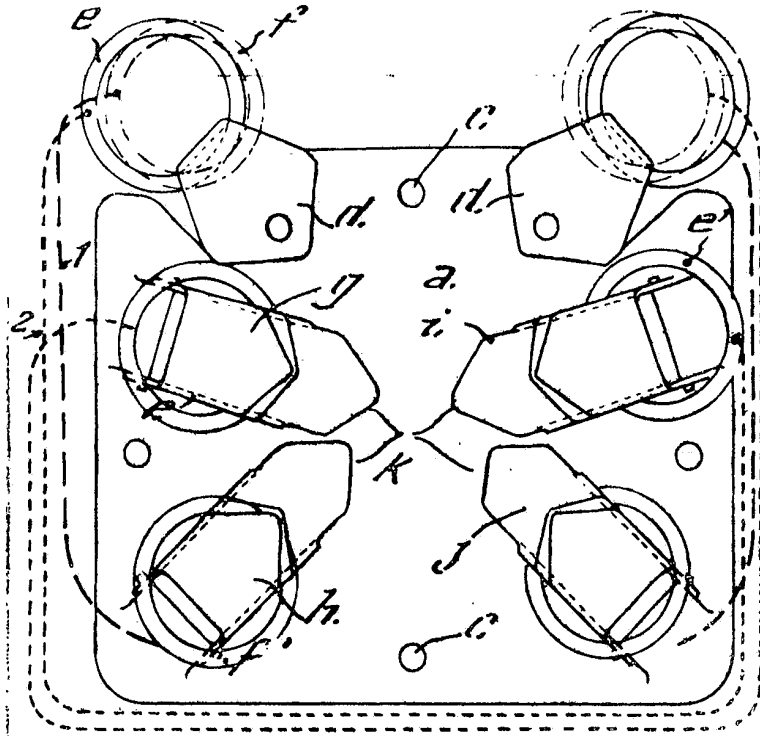


Fig. 3

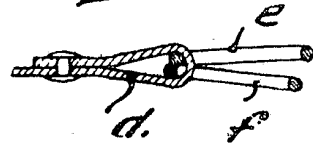
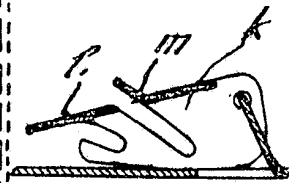


Fig. 4



4

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES
23 SEPT 1943
BREVETS

M. de H. J. Bertail.
Bruxelles le 14 1943